

GROUPE DE TRAVAIL REUNION TECHNIQUE D'APPROFONDISSEMENT



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

Numéro 32 du 15 juin 2016

G.T. Informatique du 31 mai 2016 : l'agilité peut-elle remplacer une réflexion stratégique ?

Dans sa déclaration liminaire, mise en ligne le jour même sur le site web du Syndicat, **F.O.-DGFIP** a tenu à :

- souligner le fait que les GT informatiques n'abordent plus, depuis plus de 2 ans, le sujet existentiel de l'avenir des informaticiens de la DGFIP qui pose évidemment la question préalable du devenir de l'informatique à la DGFIP. En effet et depuis l'abandon du Plan Stratégique Informatique (P.S.I.), il semble que la Direction Générale ait abandonné toute réflexion stratégique à moyen terme. Et ce ne sont pas les soi-disant « Lignes Directrices » fixées par le Directeur Général qui risquent de nous démentir sur ce sujet.
- dénoncer officiellement la mascarade du Hackathon qui a eu pour résultat essentiel de faire accroire qu'une bande de jeunes hackers pourraient faire mieux, en un seul week-end, sur le sujet de la calepette de l'IR, que les informaticiens de la DGFIP qui y travaillent depuis des années.

Dans sa première réponse, Bruno ROUSSELET, Chef de Service, chef du S.S.I., a tenu à nous faire part de son plaisir à nous rencontrer pour la première fois depuis sa nomination et a proposé de se revoir régulièrement, tous les 6 mois.

Selon lui, les « Lignes Directrices » n'ont pas vocation à traiter spécifiquement de l'informatique, celles-ci étant au service des métiers de la DGFIP. Le Chef de Service considère aussi que le temps n'est plus des

grands documents d'orientation stratégique, mais qu'il faut maintenant privilégier une démarche « agile ». Ce terme d'« agile » vient du monde du développement informatique où il sert à qualifier une démarche pragmatique, au plus près des besoins du client, avec une structure itérative, incrémentale et adaptative. Cette méthode est bien adaptée aux petits projets. Mais les projets de la DGFIP sont-ils des petits projets ?

Concernant le hackathon, M. ROUSSELET nous a indiqué avoir fait part de son désaccord avec cette initiative dans une note préalable à cette « expérience » mais n'ayant pas été suivi par le Ministre. Ce désaccord portait plus particulièrement sur le fait que l'ouverture du code aurait pu montrer qu'il contient des règles qui ne résultent pas de la réglementation (règles d'arrondis, par exemple). Poussé dans ses retranchements, le Chef du SSI a tenu à préciser qu'il ne saurait être question pour lui de passer « derrière » la communication officielle du cabinet du Ministre, même si nous avons estimé sa réaction bien molle. Dans une annexe (!) du bulletin e.FiP, il a prétendu avoir réfuté l'assertion mensongère selon laquelle le temps aurait été réduit par 1 000 (!) par ces fameux hackers. On retiendra surtout de cette annexe qu'un langage de programmation compilé est plus rapide qu'un langage interprété, ce que n'importe quel développeur sait depuis longtemps...

Concluant ses premières réponses, le Chef de Service a indiqué qu'il n'y avait rien à signaler

concernant le Prélèvement A la Source (PAS) : certains autres projets se trouveront « naturellement » décalés ou reportés. Autrefois, l'ambition était de toujours faire plus et mieux. Aujourd'hui, il s'agit donc de faire moins, avec moins de ressources. Telle est l'ambition de la DGFIP et de ses « Lignes Directrices ».

Fiche n°1 : les évolutions des effectifs de 2012 à 2016 dans la sphère informatique

On observe une réduction de 3,3 %, inférieure à celle observée dans l'ensemble de la DGFIP et concernant surtout la catégorie C et les personnels administratifs.

Mais les chiffres communiqués sont ceux des effectifs et non des emplois : il est ainsi impossible de mesurer l'éventuelle vacance d'emploi. SSI a précisé qu'il y avait eu 233 000 jours-hommes employés en développement, dont 17 % externalisés, ce taux étant en diminution constante... hors grands projets !

À notre question de savoir pourquoi seuls 50 % des postes ouverts aux concours de programmeur avaient été pourvus, il nous a été répondu que les causes étaient multiples : essentiellement un déficit de notoriété de l'informatique de la DGFIP et de nombreuses pertes en ligne du fait du calendrier des concours, mal phasé avec les examens scolaires et universitaires, sans parler de la nature des épreuves, à revoir dans un prochain GT formation.

Fiche n°2 : les différents régimes de temps de travail dans les services informatiques.

Les 27 agents qui restent dans le régime atypiques des horaires fixes sont ceux du projet COPERNIC, malgré les instructions données, certains d'entre-eux n'ayant pas choisi d'opter pour un autre régime.

Il a été rappelé que ce sont les MOA qui fixent les conditions d'exploitation d'une application et, par conséquent, les applications dites « sensibles ». Leur nombre n'est pas en augmentation.

Un nouveau bilan est à venir sur ce sujet, dans un prochain GT.

Fiche n°3 : l'apprentissage dans la sphère informatique.

S'agissant essentiellement d'étudiants post-bac, on parle plus précisément de formation en

alternance. Pour 2016, un appel pour 60 postes a été fait le 15 avril dernier. Ces apprentis ne sont pas comptabilisés comme une ressource du projet où ils sont affectés.

A contrario, les maîtres d'apprentissage peuvent intégrer une charge de tutorat comprise entre 30 et 50 jours-hommes par apprenti et s'ils n'ont pas tous été préalablement formés à cette mission particulière, ils devraient tous l'être.

Fiche n°4 : la mutualisation des fonctions support dans les DiSI.

Toutes les DiSI restent responsables de leur budget et de leurs achats. Le but est d'obtenir « des gains d'efficacité collective via des doctrines identiques (ex. du bloc budget-comptabilité) », avec des économies à la clé. Pour l'instant, les DiSI restent les structures d'animation des ESI et leur nombre n'est pas revu. Le lien avec la nouvelle carte des régions n'a pas à être fait, puisque les missions des ESI sont très peu territorialisées, hors assistance évidemment.

Fiche n°5 : les perspectives en matière d'éditique.

La fermeture annoncée des ateliers de Versailles et Ajaccio reposent avec acuité la réactivation des décisions ministérielles de 2004 pour les agents qui ne trouveraient pas un emploi correspondant à leur qualification actuelle. M. ROUSSELET a estimé que cela relevait « du pur bon sens » : à suivre donc.

Pour l'instant pas de zéro papier en vue : les volumes de documents à imprimer restent importants dans la mesure où il n'y a pas d'obligation de ne pas recevoir par la Poste la déclaration pré-remplie, ni les avis d'imposition.

Fiche n°7 : l'hébergement (des applications informatiques).

SSI poursuit là une trajectoire ancienne qui est maintenant devenue celle de la DINSIC, avec un objectif de seulement 5 sites d'hébergement « à l'état de l'art » d'ici 10 ans. Pour rappel, 24 en 2015 et 48 en 2011. Le Chef du SSI a précisé que ces salles et leurs agents seraient DGFIP, ainsi que le contrôle des exploitations.

À la question que nous avons posée de savoir si ce niveau de concentration n'était pas trop fort, il nous a été répondu que le bon niveau était celui d'une puissance électrique de 600 kVA !

Fiche n°8 : la concentration des machines z/OS.

Selon le SSI, les évolutions technologiques actuelles seraient très rapides, beaucoup plus qu'il y a 10 ans d'où la nécessité d'être plus réactif. Et les évolutions technologiques ne sont pas corrélées entre elles.

Fiche n°10 : la modernisation des applications.

M. ROUSSELET nous a confirmé l'abandon définitif du projet Neptune V2 (conversion en Java du transactionnel de l'application de gestion des pensions) de par l'impossibilité pour le Service des Pensions d'en assurer le recettage : c'est un gigantesque gâchis... contre lequel **F.O.-DGFIP** s'est déjà élevé en son temps (cf. la lettre au DG en date du 3 février 2015).

Après des débats assez techniques sur les vertus comparées des langages COBOL et JAVA, d'une modélisation préalable en UML, de l'importance du JCL dans les applications

patrimoniales comme celle de la Paye (où, seul 80 % du métier se trouve dans le code source), il s'avère que les travaux avec l'outil Blue Age se poursuivent.

Fiche n°11 : la téléphonie des plateaux d'assistance.

Le renouvellement du marché de la société Prosodie est plus global, car concernant tous les services « centres de contact » de la DGFIP.

La faible qualité des communications s'explique par la compression de plus en plus importante du signal « voix », liée à une évolution générale des télécommunications visant à optimiser la consommation de bande passante.

Fin des travaux à 20 heures 10, après plus de 9 heures de débat et une pause méridienne de 1 heure 30.

Jean-Christophe LANSAC (siège du Syndicat) et Christophe LESUEUR (ESI de Caen)

RETROUVEZ



SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le

(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques
45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : contact@fo-dgfip.fr - web : <http://www.fo-dgfip.fr/>
C.P.P.P. 0519 S 06593 - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Hélène FAUVEL